

DOSSIER D'INSCRIPTION

BPJEPS « Activités Équestres »

2025 - 2026

CLUNY  MÂCON
FORMATIONS  ÉQUESTRES

BY FORMAPI



Mon inscription *en formation*

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter.

m.perron@cmfe.fr

a.pautret@cmfe.fr

www.cluny-macon-formationen.fr

1 Pré-inscription

Contactez les responsables des formations par téléphone :
Marie PERRON : 06.86.47.57.00
Aurore PAUTRET : 06.65.51.42.46

2 1^{er} contact

Vous échangez avec la responsable des formations concernant vos souhaits de formation, son financement, les modalités d'inscriptions et vos interrogations.

3 Dossier d'inscription

Nous vous transmettons par mail votre dossier d'inscription, la liste des pièces à fournir et un RIB.

4 Transmission du dossier

Vous renvoyez par mail votre dossier d'inscription complété et accompagné de toutes les pièces demandées au format PDF et effectuez le règlement des frais de dossier par virement bancaire.

5 Validation de l'inscription

À réception de votre règlement et de votre dossier d'inscription complet, votre inscription sera validée. La responsable des formations vous en informera par téléphone et / ou mail.

6 Choix des TEP / tests

Si cela n'a pas déjà été effectué, vous choisissez les dates de TEP / tests auxquelles vous souhaitez vous inscrire auprès de la responsable des formations. Attention, l'inscription aux TEP et tests n'est validée que lorsque votre dossier est complet et que le règlement est effectué dans les 10 jours ouvrés précédant la date de l'examen.

7 Convocation aux TEP / Tests

L'organisme FORMAPI vous transmet votre convocation par mail.

8 Confirmation de la structure d'alternance

Vous confirmez votre structure d'alternance et votre mode de financement auprès de notre responsable des formations. Nous prenons contact avec votre employeur pour définir une date de signature de contrat.

9 Édition du contrat et de la convention de formation

FORMAPI édite les documents et les transmet à votre structure d'alternance.

10 Validation des TEP et Tests

Bienvenue en formation !

INFORMATIONS CANDIDAT

Monsieur

Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Né(e) le

à

Département

N° de sécurité sociale :

Formation(s) en visagée(s) :

Taille de vêtement :

XS

S

M

L

XL

Situation avant formation :

Dernier diplôme préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau arbitre et juge sportif

de haut niveau :

OUI

NON

Déclare bénéficiaire de la reconnaissance de travailleur handicapé :

OUI

NON

BPJEPS « Activités Équestres »

Lieu de formation :

Lieu de passage des TEP :

Date de passage des TEP :

Lieu de passage des tests de sélection :

Date de passage des tests de sélection :

Comment avez-vous connu Cluny - Mâcon Formations Équestres ?

Comment avez-vous connu Formapi ?

INFORMATIONS RESPONSABLE LÉGAL (pour les candidats mineurs) OU CONTACT EN CAS D'URGENCE

Monsieur

Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Statut :

CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES D'ALTERNANCE BPJEPS « Activités équestres »

- **La structure**

1. Adhérente à la FFE

- **Le tuteur :**

1. Détenteur d'une licence en cours de validité et d'un code examinateur actif
2. Titulaire depuis deux ans minimum d'un diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ de l'encadrement des activités équestres
3. Carte professionnelle à jour
4. Activité à plein temps dans la structure
5. Expérience dans la fonction tutorale
6. Disponibilité et motivation à s'engager dans l'accompagnement du stagiaire

- **Ressources techniques et pédagogiques :**

Infrastructures :

- Manège(s)
- Carrière(s)
- PTV, cross
- Possibilités de sortir en extérieur...

Matériel :

- Pédagogique
- Spécifique aux activités enseignées : attelage, CSO, Horse-ball, pony-games...
- Selles et harnachements adaptés, matériel pour le travail non monté
- Moyen(s) de transport des équidés

Cavalerie diversifiée et adaptée aux activités pratiquées dans la structure :

- Poneys et chevaux de toutes tailles, adaptés à l'initiation
- Poneys et chevaux permettant les sorties en compétitions Poney et Club au minimum
- Poneys et chevaux adaptés aux activités de tourisme équestre

BPJEPS « Activités Équestres »

• **Diversité, en adéquation avec la dominante préparée par le stagiaire :**
Des activités proposées par la structure

- Cours
- Promenades
- Animations
- Stages
- Organisation de compétitions

Des publics accueillis

- Nombre de licenciés significatifs
- Tous niveaux de pratique

INFORMATIONS STRUCTURE D'ALTERNANCE

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro adhérent FFE:

Label FFE :

Date de validité:

Responsable de l'entreprise

NOM:

Prénom:

Téléphone :

Email :

Date de conclusion du contrat :

DOSSIER D'INSCRIPTION

BPJEPS « Activités Équestres »

TUTEUR

NOM:

Prénom:

Téléphone :

Email :

N° de Licence FFE :

Diplôme:

Date d'obtention:

N°carte pro:

Date de validité:

TARIFS D'INSCRIPTION

Cluny - Mâcon Formations Équestres

Les inscriptions sont prises en charge dès la réception des frais de dossiers par virement bancaire.

L'inscription aux TEP et tests n'est validée que lorsque votre dossier est complet et que le règlement est effectué dans les 10 jours ouvrés précédant la date de l'examen par virement bancaire.

Aucun remboursement n'est envisageable.

	Frais de dossier	TEP		Tests de sélection	Total
BPJEPS	35€	3 épreuves 90€		75€	200€
		2 épreuves 60€			170€
		1 épreuve 45€			155€
		TEP			
		Technique	Pédagogique		
DEJEPS	35€	60€	50€	75€	220€
TP AE	35€			90€	125€
CS	35€			100€	135€

Coordonnées bancaires :

RIB FRANCE 17806 00955 04131147568 29

IBAN FR76 1780 6009 5504 1311 4756 829 BIC AGRIFRPP878

Nom et adresse : Equivallée - Haras national de Cluny

71250 CLUNY

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-
INDICATION À LA PRATIQUE ET À
L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS
PHYSIQUES OU SPORTIVES**

Je souigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

Mlle / Mme / M.

Et n'avoir constaté, ce jour, aucune contre-indication médicale à la
pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, y
compris les activités équestres.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de
l'intéressé(e) et remis en main propre le

À

Signature et cachet du médecin

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION À LA FORMATION

BPJEPS « Activités équestres »

1. Photographie d'identité
2. CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité
3. Copie de la carte vitale
4. Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement BPJEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS ÉQUESTRES » datant de moins d'un an à l'entrée en formation, établi conformément au modèle en pièce jointe.
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
5. Attestation de formation à la « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou titre équivalent cité ci-dessous :
ATTENTION : Le diplôme délivré lors de la Journée Défense et Citoyenneté n'est pas un équivalent au PSC1.
 - « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ;
 - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité.
 - Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 de l'Arrêté du 8 août 2013),
 - Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
 - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
 - Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.
6. Galop 7
7. Licence fédérale compétition 2024 division « club » minimum
8. Curriculum Vitae
9. Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD (pour les moins de 25 ans)
10. Photocopie de l'Attestation de recensement
11. Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (pour les plus de 18 ans) vous pouvez le télécharger sur le site: <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
12. Photocopie du label FFE de la structure d'accueil (ou mail de confirmation de validation de demande de dérogation), numéro FFE et numéro de licence du tuteur année en cours. A fournir avant l'entrée en formation
13. Copie recto-verso de la carte pro en cours de validité, du diplôme et de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois du tuteur.

AIDE AU FINANCEMENT

BPJEPS «Activités équestres»

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques.

Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

Les aides possibles varient selon votre statut :

• **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à France Travail et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation personnelle
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par France Travail (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame*

• **Salariés :**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame*
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

• **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle **ET/OU**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fond d'assurance formation VIVEA (crédit 3000€/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

• **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle **ET/OU**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fond d'assurance formation

• **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame

Dispositifs exceptionnels: quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet.

**pour des jeunes de 16 à 35 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur.*



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :
LE BPJEPS SPÉCIALITÉ « EDUCATEUR SPORTIF »
MENTION «EQUITATION»

En fonction des documents fournis pour votre inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection) ;
- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre, le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Activités Equestres » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Equestres » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

o Être titulaire de l'une des attestations de réussite relatives au secourisme suivantes :

- **Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou titre équivalent**
- **Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 » (PSE1) ou titre équivalent en cours de validité**
- **Premiers Secours en Equipe de Niveau 2 » (PSE2) ou titre équivalent en cours de validité**
- **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » ou titre équivalent en cours de validité assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant .**

Seules les équivalences suivantes seront acceptées :

- o Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS)
- o Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- o Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 del'Arrêté du 8 août 2013),
- o Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
- o Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
- o Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants :BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), **assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.**

- **Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.**

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

- **Être capable de satisfaire les tests techniques suivants :**

- **Epreuve 1 : Travail sur le Plat**
- **Epreuve 2 : Saut d'obstacles**
- **Epreuve 3 : Travail à pied**

Pour valider le test B, le(la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères. Le(la) candidat(e) qui n'obtient pas la validation du test B peut conserver le bénéfice des tests pour lesquels il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30 sans avoir obtenu un total inférieur à 5/10 à l'un des critères.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un(e) candidat(e) s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

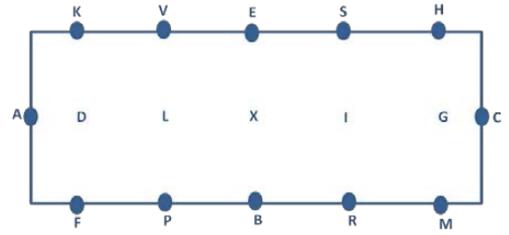
DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE 1: TRAVAIL SUR LE PLAT

Durée : 10 minutes maximum.

En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 × 20 m.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30.



N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE ¹		
		FONCT. CAVALIER *	EMPLOI DES AIDES**	FONCT. CHEVAL ***
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier			
TOTAL CRITÈRES		10	10	10
TOTAL GÉNÉRAL		30		

¹ Critères de réussite : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis.

* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps.

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices.

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact).

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE 2 : SAUT D'OBSTACLE

Durée 10 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x largeur) :

- o A : croisillon : 50 cm
- o B : vertical à 70 cm avec barre de réglage à 2,20 m
- o C : vertical à 80 cm et oser à 75 cm x 80 cm x 95 cm.

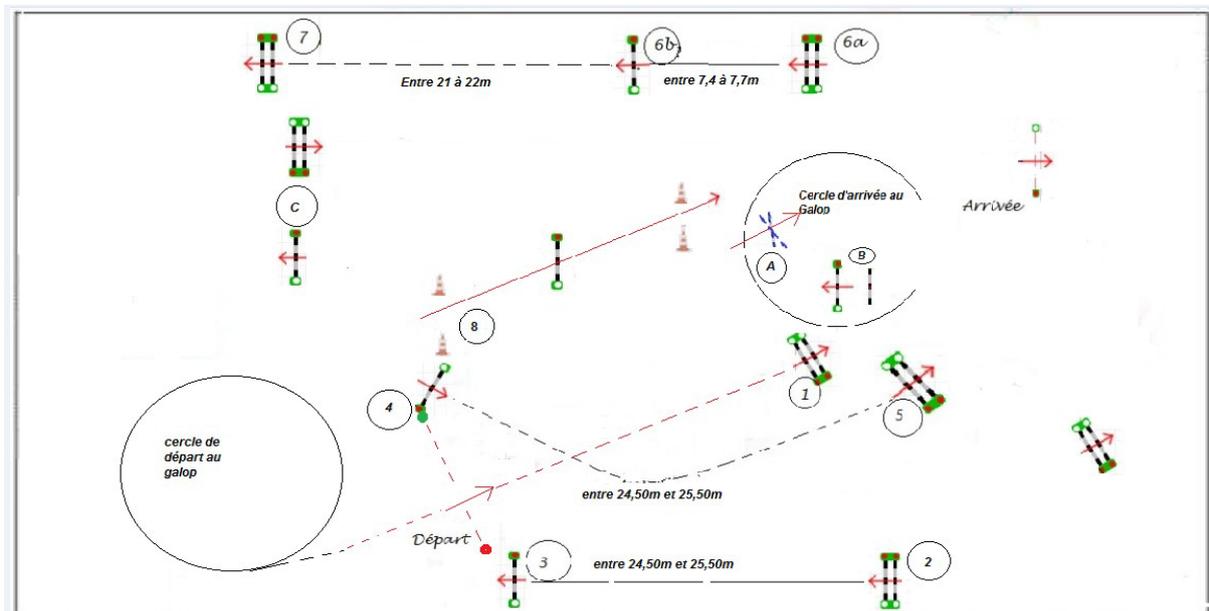
Parcours :

- o N°1 : 85 cm
- o N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm
- o N°3 : 95 cm
- o N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100 cm x 105 cm largeur maxi : 110 cm.

Cas d'élimination :

- o Chute
- o 3 désobéissances sur l'ensemble du test

Pour valider le test le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/10 ET un total général minimum de 18/30.



N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE ¹		
		FONCT. CAVALIER	EMPLOI DES AIDES	FONCT. CHEVAL
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
TOTAL CRITÈRES		10	10	10
TOTAL GÉNÉRAL		30		

¹ Critères de réussite

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point.

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point.

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques.

* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité.

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact.

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE 3 : TRAVAIL À PIED

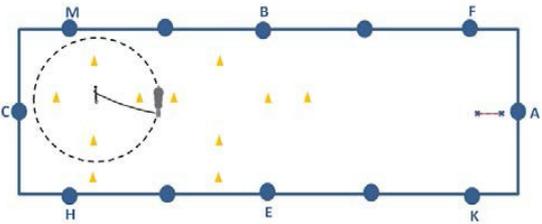
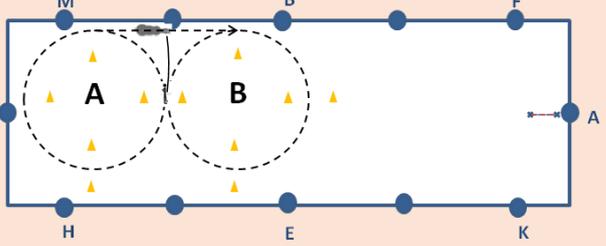
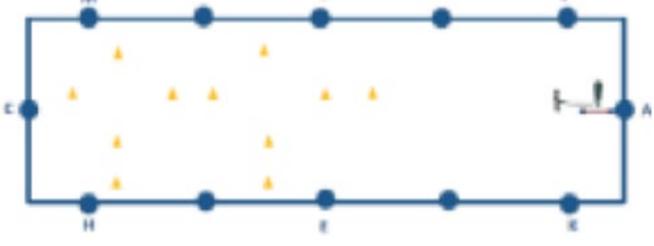
Durée : 10 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles.

Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés ; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5/10 ET un total général minimum de 18/30.

N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE ¹		
		+	-	OBSERVATION
1	<p>Le longeur installe son équadé sur le cercle à la main de son choix en passant dans les portes matérialisées par les cônes.</p>  <p>A partir du pas, obtenir un arrêt puis repartir progressivement au trot. Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas, puis progressivement repartir au trot. Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot puis au pas A partir du pas, obtenir un arrêt.</p>			
2	<p>Le longeur change de main et installe son équadé au trot sur le cercle A</p>  <p>Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B L'exercice peut être répété une fois</p>			
3	<p>Le longeur installe son équadé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle après avoir retiré l'enrênement le cas échéant</p>  <p>Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois. Maximum.</p>			

Domaine	Critères	NOTE /10	Observation
Fonctionnement du longeur	Placement Aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière Adaptation des demandes au comportement du cheval Respect de la sécurité		
Emploi des aides	Adaptation de la méthode d'attache de la longe en fonction de l'équidé Réglage et utilisation de l'enrênement (si utilisé) Adaptation de la place et de la posture Dosage dans l'utilisation de la longe, de la chambrière et de la voix		
Fonctionnement de l'équidé	Réalisation effective des exercices Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Stabilité de l'équidé Qualité de la connexion avec le longeur		
TOTAL / 30			
VALIDATION : Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5/10 ET un total général minimum de 18/30.			
RÉSULTAT FINAL		ACQUIS <input type="checkbox"/>	NON ACQUIS <input type="checkbox"/>

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation, ces tests se composent des épreuves suivantes :

1) ENTRETIEN – DURÉE : 30 MINUTES

L'entretien porte sur :

- Le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance ;
- La lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme).

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION**

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Equitation » exerce le métier de moniteur d'équitation il exerce son activité principalement dans des établissements équestres agricoles, mais aussi dans les secteurs public, touristique ou de l'animation. Il peut être salarié, indépendant, ou dirigeant d'un établissement équestre, souvent après une expérience en tant que salarié.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLOME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **BPJEPS EQUITATION** selon l'arrêté du 18 novembre 2024 portant création de la mention « équitation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 29 novembre 2024

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance des termes spécifiques à la pratique et à l'encadrement **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION**

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant .
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION SONT LES SUIVANTES :**

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités équestres
- Être capable d'anticiper les risques potentiels liés à l'activité pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence d'initiation en activités équestres en sécurité.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION** (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION** Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **75 heures (soit 10,5 jours)**.

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.

C 1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

A 1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

C 1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation (s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C 1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

A 1.3 Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C 1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus Se situe dans la structure

C 1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet Situe la structure dans les différents types d'environnement

C 1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

A 1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

C 1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C 1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

C 2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C 2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

A 2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

C 2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C 2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'APPRENTISSAGE* DES ACTIVITES EQUESTRES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A 3.1 Conception de cycles et de séances d'apprentissage des activités équestres

C 3.1.1 Définir un cycle de séances d'apprentissage des activités équestres, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés, en tenant compte du projet d'équitation et des caractéristiques des pratiquants

C 3.1.2 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'activités équestres, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap et des situations professionnelles vécues précédemment

A 3.2 Préparation de séances d'apprentissage des activités équestres

C 3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance d'apprentissage, en vue d'assurer le respect des réglementations en vigueur, la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi que le bien-être des équidés, en tenant compte de l'activité équestre envisagée, du public, du lieu de pratique et des ressources à disposition

C 3.2.2 Attribuer les équidés et le matériel aux participants d'une séance d'apprentissage des activités équestres, afin de faciliter son déroulement et d'assurer le bien-être des équidés en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et de leur niveau de pratique ainsi que des objectifs de la séance

A 3.3 Conduite de séances d'apprentissage des activités équestres

C 3.3.1 Animer la séance d'apprentissage des activités équestres en sécurité, en vue de développer la confiance, la motivation, l'engagement des pratiquants et la relation cheval/cavalier en sécurité, en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques des publics encadrés

C 3.3.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée, en vue d'assurer la progression des pratiquants et d'intervenir en cas de situation accidentogène, en tenant compte des besoins des pratiquants et des observations réalisées au cours de la séance d'apprentissage des activités équestres

A 3.4 Evaluation de séances et de cycles de séances d'apprentissage des activités équestres

C 3.4.1 Analyser, une séance d'apprentissage des activités équestres, en vue d'optimiser la progression des pratiquants, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celui-ci

C 3.4.2 Evaluer un cycle d'apprentissage des activités équestres, en vue de faire évoluer ses pratiques, en vérifiant l'adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en mesurant les résultats obtenus

BC4 : ASSURER LES SOINS, LA GESTION ET L'EDUCATION DES EQUIDES AINSI QUE L'ENTRETIEN DES MATERIELS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES EQUESTRES

A 4.1 Gestion des soins quotidiens et périodique des équidés

C 4.1.1 Evaluer l'état physique et mental d'un équidé pour identifier les soins à lui apporter et alerter un professionnel compétent si nécessaire, en mobilisant ses connaissances et les techniques adaptées

C 4.1.2 Mettre en œuvre les soins quotidiens et périodiques aux équidés pour garantir leur santé et leur bien-être en adaptant son intervention aux besoins de chaque équidé

A 4.2 Gestion de l'emploi et des déplacements des équidés

C 4.2.1 Programmer l'activité des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale en prenant en compte leurs caractéristiques, leurs besoins fondamentaux, leurs capacités et leur charge de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres

C 4.2.2 Mettre en œuvre les procédures pour convoier des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur en veillant à leur intégrité physique et mentale

A 4.3 Préparation des matériels et aires de pratique spécifiques aux activités équestres

C 4.3.1 Vérifier l'état des matériels et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres, en vue d'identifier les opérations d'entretien à réaliser et les risques liés à un dysfonctionnement, en tenant compte de leurs modalités et fréquences d'utilisation

C 4.3.2 Préparer les aires de pratique et le matériel spécifiques aux activités équestres, en vue d'assurer le bon déroulement des activités, le bien-être des équidés et la sécurité des pratiquants en veillant au respect des procédures en vigueur

A 4.4 Education des équidés en vue de la réalisation d'activités équestre

C 4.4.1 Evaluer l'adaptation d'un équidé aux emplois envisagés, afin d'orienter son utilisation et son programme de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres à différents publics, en veillant à son intégrité et à son bien-être

C 4.4.2 Mettre en œuvre, en sécurité, le programme de travail d'un équidé en vue de développer son éducation et son adaptation aux publics et aux activités d'une structure proposant des activités équestres, en employant des techniques équestres respectueuses de son bien-être et de son intégrité physique et mentale

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJES SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION EQUITATION** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BLOC
EPREUVE 1	<p>Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet »</p> <p>Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de 25 pages maximums explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.</p> <p>Ce document constitue le support de l'entretien qui se déroule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale par le candidat : 20 minutes • Échange avec les évaluateurs : 30 minutes 		BC 1
EPREUVE 2	<p>Epreuve orale à partir de la production d'un ou plusieurs supports personnels</p> <p>Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.</p> <p>Ces supports constituent le support de l'entretien qui se déroule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale par le candidat : 10 minutes • Échange avec les évaluateurs : 15 minutes 	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 2
EPREUVE 3	<p>Modalité 1 : Conduite de séance</p> <p>Le jour de l'épreuve, les évaluateurs attribuent au candidat un thème, un niveau et un public pour la séance. Le candidat dispose d'une heure pour préparer, aménager l'espace et encadrer entre 4 et 8 cavaliers sur une séance de 20 à 30 minutes. L'évaluation se fait sur place, en présence des évaluateurs.</p> <p>Modalité 2 : Conception d'un cycle de séances</p> <p>Après la séance, le candidat a une heure pour concevoir un cycle de trois séances minimum, adapté aux cavaliers, en définissant objectifs, contenu, déroulement et évaluation. Il peut utiliser le « plan fédéral de formation du cavalier » en format papier.</p> <p>Modalité 3 : Entretien</p> <p>L'entretien dure 35 minutes maximum et inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation de 15 minutes où le candidat fait le bilan de la séance, analyse ses choix techniques et pédagogiques, et présente le cycle conçu. • Un échange de 20 minutes avec les évaluateurs 		BC 3

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BLOC
EPREUVE 4	<p>Épreuve 1 : Gestion des équidés et des matériels</p> <p>Le candidat tire au sort un cas pratique et le réalise, suivi d'un entretien de 15 minutes. L'épreuve évalue la capacité du candidat à gérer une cavalerie et les infrastructures équestres.</p> <p>Épreuve 2 : Évaluation et travail d'un équidé</p> <p>Le candidat évalue et travaille un cheval tiré au sort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du cheval monté sur le plat (5 minutes) • Présentation d'une analyse des aptitudes et niveau d'éducation, avec objectifs de travail (5 minutes) • Mise en œuvre d'une séquence de travail commentée (10 minutes) <p>La séquence est suivie d'un entretien sur le bilan de la séquence et les objectifs à moyen et long terme (10 minutes).</p>	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 4

DISPENSES & EQUIVALENCES

BPJEPS « ÉDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « ÉQUITATION »

DISPENSES DES TEP

JE SUIS TOTALEMENT DISPENSÉ DES TEP SI :

- Je peux attester avoir été inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en équitation
- Je peux attester de ma réussite au test technique (test B) préalable à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »
- J'ai obtenu les UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »

OU

- **Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :**

- o CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres AQA Attelage
- o TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre
- o TFP Animateur d'équitation
- o Galop 7 Western délivré par la FFE
- o Galop 7 Attelage délivré par la FFE
- o Galop 8 de cavalier délivré par la FFE
- o Degré 2 délivré par la FFE
- o Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE
- o CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)

OU

- **J'ai obtenu les résultats suivants :**

- o 2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent
- o 2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent
- o 2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent
- o 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent
- o 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent

- 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent
- 2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70
- 2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent
- 2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent

DISPENSES DES EPMSP

JE SUIS DISPENSÉ DES EPMSP SI :

- **J'ai obtenu les UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »**

OU
- **Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :**
 - o CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres
 - o TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre
 - o TFP Animateur d'équitation et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimums au cours des cinq dernières années.

DISPENSES DES PRÉREQUIS POUR LE PASSAGE DU BLOC 4

JE SUIS TOTALEMENT DISPENSÉ DES PRÉREQUIS AU PASSAGE DES ÉPREUVES DU BLOC 4 SI :

- **Je peux attester avoir été inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en équitation**

OU
- **Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :**
 - o Galop 8 de cavalier délivré par la FFE
 - o Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE
 - o CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)

OU
- **J'ai obtenu les résultats suivants :**
 - o 2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent
 - o 2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent
 - o 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent
 - o 1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent
 - o 2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70
 - o 2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent
 - o 2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent

EQUIVALENCES DE BLOC

JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI

- Je suis titulaire d'une ou des certifications suivantes :

CERTIFICATION	BC 3	BC 4	
		EPREUVE 1	EPREUVE 2
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle		X	
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X		
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres		X	X
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre		X	X
TFP Animateur d'équitation		X	
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE			X

JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI

- J'ai obtenu les résultats suivants :

CERTIFICATION	BC 3	BC 4	
		EPREUVE 1	EPREUVE 2
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent			X
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent			X